

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Commande publique 1.1
marchés publics

Groupement de commande,
marché public de fourniture de
carburants et prestations
associées.

DATE DE CONVOCATION

20 septembre 2024

Nombre de Conseillers

en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 29

La Maire,

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rouen, 53 avenue
Gustave Flaubert, 76000 Rouen,
dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20240926-2024-09-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-09-48

L'an deux mil vingt quatre

le vingt-six septembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR,
Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– M. GOMIS – Mme DUDOUEY – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER
– M. ROGERET – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. LEMAIRE –
Mme DUVAL – M. JEANJEAN – Mme CREVON – M. BIGOT – Mme
BOSQUIER – Mme LECLERC – M. BRUNAUD

Excusés ayant donné pouvoir

Mme SEMIEM à Francis GESLIN
Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE
M. BRUNET à M. GOMIS
M. MIZABI à Mme DUDOUEY
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
Mme DUCHEMIN à M. SACHOT
M. PETIT à Mme QUOD-MAUGER
M. FRESSEL à Mme VANDEL
Mme FRIBOULET à M. BRUNAUD
M. BULARD à Mme LECLERC

Mme Barrière est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Laurent SACHOT, Adjoint à la Maire en charge
des bâtiments communaux, de la voirie et du cadre de vie

Les Communes de Rouen, CCAS de Rouen, Darnétal, Grand-Quevilly, Petit-
Couronne, Elbeuf-sur-Seine, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Bihorel, Maromme, Notre-
Dame-de-Bondeville, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon,
Sotteville-lès-Rouen, Oissel, CCAS de Oissel, la Régie Transports de
l'Agglomération Elbeuvienne et Métropole Rouen Normandie ont décidé de se
regrouper afin de procéder à une consultation pour leurs besoins en matière de
fourniture de carburants et prestations associées.

Afin de réaliser des économies d'échelle, il apparaît opportun de s'associer pour
l'achat de ces prestations et donc de constituer entre ces 18 entités un
groupement de commandes, conformément à la faculté offerte par les articles L.
2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Dans un tel cas, et selon les dispositions de ces mêmes articles, une convention constitutive est signée par les membres du groupement. Elle définit les modalités de fonctionnement du groupement et désigne un coordonnateur parmi ses membres. Ce dernier est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par la réglementation en vigueur des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

La convention ci-jointe désigne la ville de Rouen comme coordonnatrice. Elle est chargée, outre l'organisation de la procédure de consultation, de signer et de transmettre le marché au contrôle de légalité, chacun des membres étant tenu, pour ce qui le concerne, de s'assurer de sa bonne exécution.

La procédure utilisée sera l'appel d'offre ouvert.

Le marché sera divisé en quatre lots :

Lot 1 : Carburant pris à la pompe par cartes et prestations associées

Lot 2 : Carburant en vrac livré par camion-citerne

Lot 3 : Additif ADBLUE livré sur site

Lot 4 : Badges télépéage

Il est donc proposé au Conseil municipal d'accepter que la Ville de Rouen soit coordonnatrice du groupement de commande portant sur la fourniture de carburants et prestations associées, de prendre acte de l'intégration au groupement des communes de Rouen, CCAS de Rouen, Darnétal, Grand-Quevilly, Petit-Couronne, Elbeuf-sur-Seine, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Bihorel, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Sotteville-lès-Rouen, Oissel, CCAS de Oissel, Régie Transports de l'Agglomération Elbeuvienne et la Métropole de Rouen Normandie.

Enfin, il est proposé d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention et toutes pièces constitutives du marché à intervenir.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Les articles L 2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique ;

Considérant

L'intérêt de signer une convention de groupement de commandes entre ces villes ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 29

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'accepter que la ville de Rouen soit coordonnatrice du groupement de commande portant sur la fourniture de carburants et prestations associées ;

Article 2 : de prendre acte de l'intégration au groupement des communes de Rouen, CCAS de Rouen, Darnétal, Grand-Quevilly, Petit-Couronne, Elbeuf-sur-Seine, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Bihorel, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Sotteville-lès-Rouen, Oissel, CCAS de Oissel, Régie Transports de l'Agglomération Elbeuvienne et la Métropole de Rouen Normandie ;

Article 3 : d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention et toutes pièces constitutives du marché à intervenir.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits